Avenant à la charte de Signature des Publications

En 2014, une charte de signature des publications a été adoptée par le CEA, le CNRS, l'INRA, Inria, l'INSERM et l'IRD en ce qui concerne les organismes de recherche ; par Univ. Joseph Fourier, Univ. Pierre Mendes France, Univ. Stendhal, Univ. Savoie Mont Blanc et Grenoble INP en ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur. Elle indique pour chaque unité de recherche, pour tout auteur titulaire, sous contrat, doctorant ou post-doctorant la forme de la signature à adopter.

Depuis, les trois universités grenobloises ont fusionné pour créer l'Université Grenoble Alpes et le projet « Univ. Grenoble Alpe » a été labellisé dans le cadre de l'appel « Initiatives d'excellence » du programme « Investissements d'Avenir ».

Un avenant à la charte de signature des publications propose aujourd'hui une simplification en passant à une signature mono-ligne pour tous les partenaires de l'IDEX. La signature mono-ligne est plus pratique et mieux acceptée par les éditeurs. Les inconvénients qu'elle présentait ne sont plus valables puisque les moteurs de recherche ont évolué. Par ailleurs, cette nouvelle forme de signature des publications prend en compte les évolutions récentes du site notamment la création de l'Université Grenoble Alpes et la labellisation du projet IDEX avec la trajectoire qui y est décrite visant à la création d'une université de rang mondial. Cette proposition cherche, en particulier, à préserver et à amplifier la visibilité de la signature « Univ.

Grenoble Alpes » ainsi que de l'Université Savoie Mont Blanc et des établissements Grenoble INP, IEP et ENSAG et en même temps à afficher dès à présent le lien entre chacun de ces trois établissements et l'université-cible sous la bannière « Univ. Grenoble Alpes ». Elle cherche aussi à mettre en œuvre les engagements IDEX en ce qui concerne la promotion de cette bannière. Par conséquent, il est demandé à toutes les unités de recherche du périmètre IDEX de contribuer à la visibilité de cette bannière. Ceci dépasse bien sûr les publications. Un autre élément pris en compte par cet avenant concerne l'obligation que nous avons à citer l'IDEX dans tous les travaux en lien avec celui-ci.

Définitions :

<u>Hiérarchie descendante</u>: C'est le mode d'écriture d'une adresse en commençant par le nom de(s) (l')université(s)/organisme(s) de recherche: *Université(s), Organisme(s), nom du laboratoire, code postal, ville, pays*

Ecriture mono-ligne : Une seule ligne par unité de recherche.

Recommandations :

Règle 1. Il s'agit de passer d'une signature multi-lignes à une signature monoligne descendante.

Règle 2. Dans le cas où Grenoble INP, IEP ou ENSAG est (co-)tutelle on rajoute avant le sigle du laboratoire et après les universités et les organismes :

pour_Grenoble INP

Grenoble INP*,

Où * est un renvoi à l'indication :

^{*} Institute of Engineering Univ. Grenoble Alpes

pour l'IEP

Sciences Po Grenoble*,

Où * est un renvoi à l'indication :

*School of Political Studies Univ. Grenoble Alpes

pour l'ENSAG ENSA*,

Où * est un renvoi à l'indication :

*School of Architecture Univ. Grenoble Alpes

- Règle 3. Pour les structures de recherche avec au moins un organisme de recherche comme cotutelle, les principes suivants sont à appliquer :
 - 1. Tous les sigles des organismes cotutelles apparaissent immédiatement après « Univ. Grenoble Alpes » et, le cas échéant, « Univ. Savoie Mont Blanc »
 - 2. L'ordre d'apparition de ces organismes est défini comme suit :
 - a. D'abord apparaissent les organismes dont au moins un personnel est co-auteur dans l'ordre des auteurs
 - b. Ensuite apparaissent en ordre alphabétique les autres organismes cotutelle de la structure
- Règle 4. Pour toute publication en lien avec un projet IDEX, il faut impérativement ajouter un remerciement qui fait référence à ANR-15-IDEX-02, par exemple :
- Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-15-IDEX-02
- This work has been partially supported by the ANR project ANR-15-IDEX-02
- Acknowledgement to the ANR project ANR-15-IDEX-02

Quelques exemples :

Ex1: Une équipe d'accueil UGA:

Univ. Grenoble Alpes, Sigle de l'équipe, 38000 Grenoble, France

Ex2: Une équipe d'accueil ENSAG:

Univ. Grenoble Alpes, ENSAG*, *Sigle de l'équipe*, 38000 Grenoble, France * School of Architecture Univ. Grenoble Alpes

Ex3: Un laboratoire de recherche dont les cotutelles sont Grenoble INP et UGA
Univ. Grenoble Alpes, Grenoble INP*, Sigle du laboratoire, 38000 Grenoble, France
*Institute of Engineering Univ. Grenoble Alpes

Ex4: Un laboratoire dont les cotutelles sont CEA, CNRS, INSERM et UGA et s'agissant d'un article dont les coauteurs sont A (Inserm) et B (UGA) de ce laboratoire:

A₁ and B₁

1. Univ. Grenoble Alpes, Inserm, CEA, CNRS, Sigle du Laboratoire, 38000 Grenoble, France

<u>Ex5</u>: Un laboratoire dont les cotutelles sont CEA, CNRS, Grenoble INP et UGA et s'agissant d'un article dont les coauteurs sont A (CNRS) et B (Grenoble INP) de ce laboratoire :

A₁ and B₁

1. Univ. Grenoble Alpes, CNRS, CEA, Grenoble INP*, Sigle du Laboratoire, 38000 Grenoble, France

*Institute of Engineering Univ. Grenoble Alpes

<u>Ex6 : Une EP ou EPC Inria</u> qui est dans une UMR dont les cotutelles sont CNRS, Grenoble INP et UGA et s'agissant d'un article dont le seul auteur de site est personnel Inria de cette EP :

Univ. Grenoble Alpes, Inria, CNRS, Grenoble INP*, Sigle du Laboratoire, 38000 Grenoble, France

* Institute of Engineering Univ. Grenoble Alpes

<u>Ex7 : Une EP ou EPC Inria</u> qui n'est pas dans une UMR<u>:</u> Univ. Grenoble Alpes, Inria, 38000 Grenoble, France

Ex8: Une UMR UGA/USMB/CNRS:

Univ. Grenoble Alpes, Univ. Savoie Mont Blanc, CNRS, 38000 Grenoble, France.